

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **Mercredi 5 novembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION	
Date	29/11/2014
Affichage	29/11/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	29	/

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Etaient Représentés :

AIGUIER Yvon pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

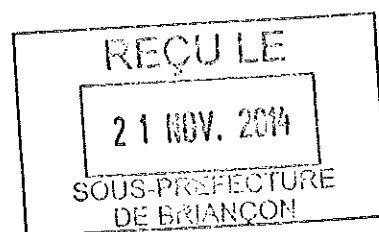
THEME : INTERCOMMUNALITE 2.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS – EXERCICE 2013.

Absents-Excusés :

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, BOREL Jean-Paul, ROMAIN Manuel.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL.



Rapporteur : Pierre LEROY

Vu les articles L 2224-5 et L 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'élimination des déchets a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement de ce service par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance du service.

La Communauté de Communes du Briançonnais ayant délégation du service d'élimination des déchets, elle nous présente son rapport annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Briançonnais pour l'exercice 2013.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Publié le : 19 NOV. 2014

Notifié le : 24 NOV. 2014

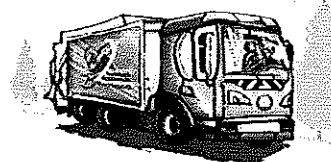
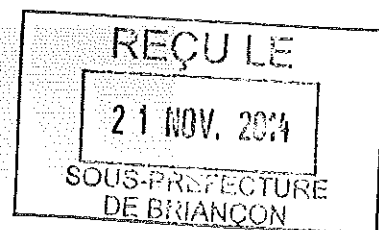
Transmis le : 19 NOV. 2014

Le Maire,
Gérard FROMM.



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

EXERCICE 2013



SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – INDICATEURS TECHNIQUES

A – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

1. Les déchets ménagers
2. Les déchets non ménagers
 - a) Définition
 - b) les cartons des commerçants
 - c) la redevance spéciale :
3. Tonnages traités et évolution
4. Services spécifiques

B – DECHETTERIES

1. Répartition des tonnages par déchetterie
2. Evolution des tonnages par type de déchets
3. Valorisation des déchets issus des déchetteries
4. Facturation des professionnels:
5. Incident sur la déchetterie de la Manche

C – COLLECTE SPECIFIQUE

1. Textiles, linges et chaussures (TLC)
2. Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)
3. Encombrants
4. Huiles alimentaires usagées (HAU)

D – TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1. Localisation et mode de traitement
2. Nature des traitements et des valorisations

E – COMMUNICATION

II – INDICATEURS FINANCIERS

COUT DU SERVICE EN 2013

COMPARATIF DU COUT DU SERVICE ENTRE 2012 ET 2013

COUT DU SERVICE PAR HABITANTS EN 2013

INTRODUCTION

La Communauté de communes du Briançonnais, a pris la compétence déchets depuis le début de la création de la CCB soit en 1996, qui regroupe 13 communes : Briançon, Cervières, La Grave, Le Monétier-Les-Bains, Montgenèvre, Néevache, Puy Saint André, Saint Chaffrey, La Salle les Alpes, Val des Prés, Villar d'Arène, Villard Saint Pancrace et Puy saint Pierre depuis 2013 soit une population totale de **21 039** habitants.

La régie a démarré le 5 décembre 2013, après l'étude technico-financière réalisée par le bureau d'étude GIRUS et une délibération en mars 2013, actant la reprise en régie d'une partie de la collecte des déchets ménagers, votée à l'unanimité.

Depuis le 5.déc 2013 :

La régie des OM assure les prestations suivantes :

- Collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers en bacs roulants, en dispositifs semi enterrés et en colonnes aériennes,
- Collecte du verre et du papier en bacs roulants,
- Collecte du carton auprès des professionnels et en colonnes aériennes,
- Gestion du quai de transfert,
- Gestion des 5 hauts de quai des déchetteries.

Veolia Propreté, prestataire de service (marché pour 5 ans) assure pour le compte de la CCB les prestations suivantes :

- Collecte du verre et du papier en colonnes aériennes et en dispositifs semi enterrés,
- Gestion des 5 bas de quai des déchetteries (transport et traitement des déchets déposés),
- Transport vers les sites de traitement,
- Traitement des OM et des EMR,

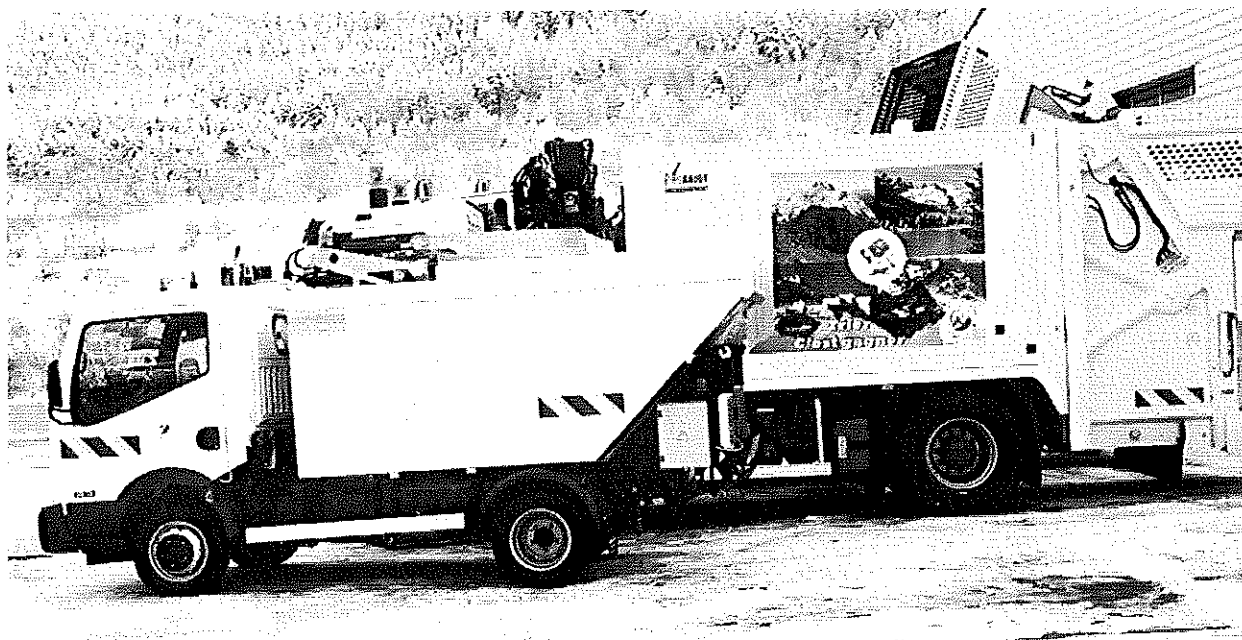
Le service est composé des agents suivants :

- 1 Directrice
- 1 Chef d'exploitation collecte / quai de transfert
- 1 technicienne resp déchetteries – gestion de projets
- 2 agents techniques responsables de la communication / filières de valorisation / sécurisation / optimisation des collectes,
- 1 responsable administrative RH – facturation des professionnels
- 1 assistante secrétariat / compta
- 4 agents de déchetteries
- 2 agents du quai de transfert
- 16.5 ETP chauffeurs ripeurs et ripeurs
- 1 agent polyvalent

Les moyens matériels roulants mis en place sont les suivants :

- 1 camion combiné (grue et leve conteneur) de 26 T
- 3 camions combinés (grue et lève conteneur) de 19 T
- 2 camions BOM traditionnelles « Benne à Ordures Ménagères » de 19 T
- 1 minibenne de 3.5 T.

Ces 7 véhicules neufs ont été livrés fin novembre 2013, leur coût s'élève à 1 415 000 euros TTC.



En plus la régie OM a acheté une BOM traditionnelle d'occasion (19 tonnes) à Communauté de Communes de l'Oisans, pour un montant de 5 123 euros TTC

Ce véhicule sert de véhicule de renfort en haute saison hivernale et estivale ou pour en remplacement d'un véhicule en panne.

Les véhicules de collecte sont garés dans les garages Rignon à proximité immédiate des locaux CRS, via un bail dont le montant mensuel est de 2282.60 euros TTC. Ce bail a été conclu pour une durée de 12 mois à compter du 15 novembre 2013.

En parallèle, la régie OM dispose des véhicules légers suivants :

- 1 Partner
- 1 fourgon « trafic »
- 2 * véhicules de service

Le siège de la régie des OM se situe dans les anciens locaux des CRS, 37 rue pasteur 05100 Briançon.

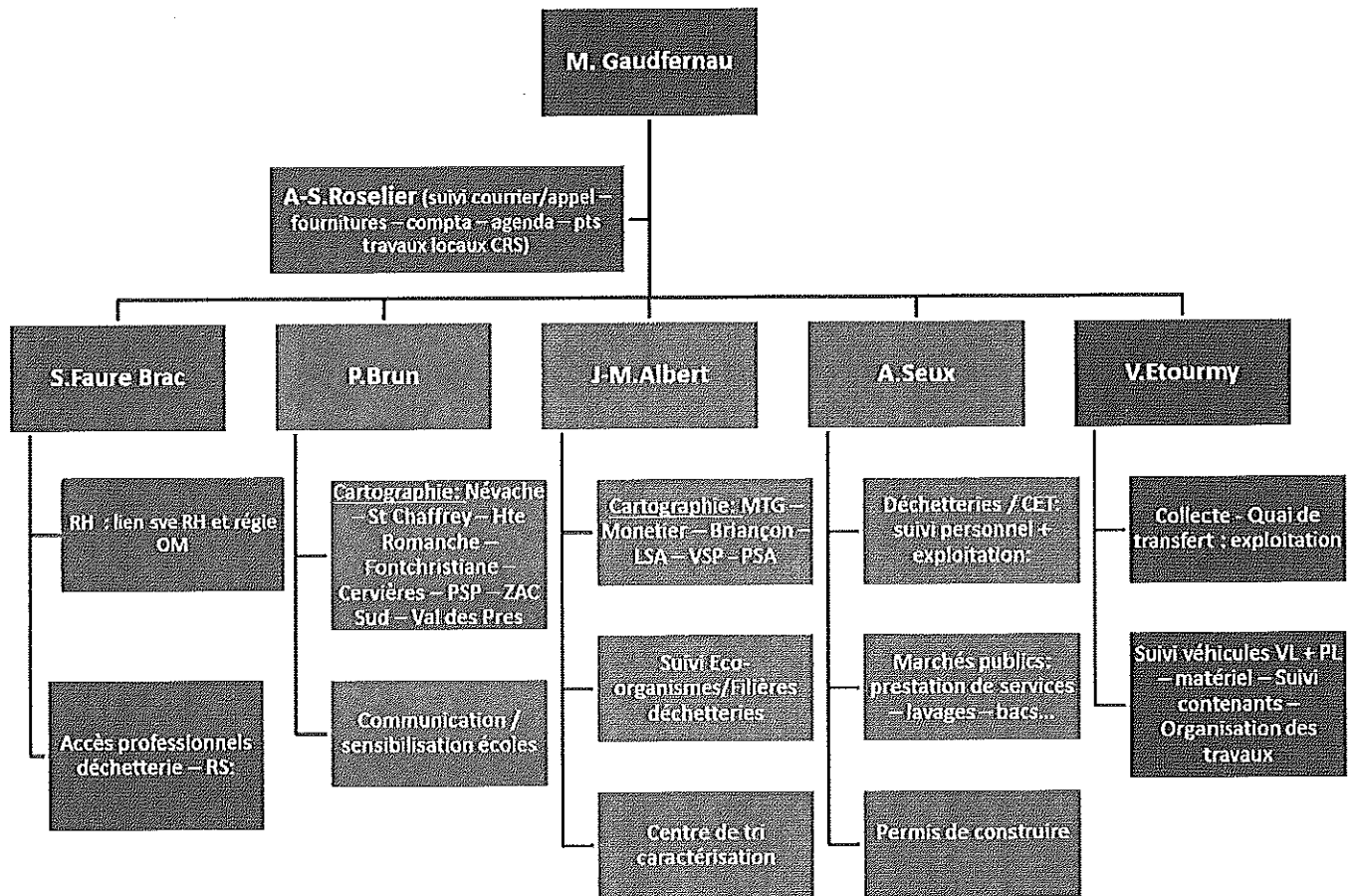
Un bail a été conclu entre les services de l'Etat et la CCB pour un montant annuel de 4 800 euros. Ce bail a été conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2014.

Des travaux d'aménagement préalables et de mise aux normes ont été suivis par le pôle TEDD.

Le quai de transfert a été réalisé en 2013 sur la commune Villard Saint Pancrace, avec une inauguration en date du 25 novembre 2013. Auparavant les véhicules de collecte transféraient les OM et EMR sur le quai de GUILLESTRE, aujourd'hui, les OM et les EMR sont transférés sur ce nouveau quai.



Organigramme du service Régie OM au 5 décembre 2013



I - INDICATEURS TECHNIQUES

A – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Du 1^{er} janvier au 5 décembre 2013, le service était entièrement assuré en prestation de service (collecte des ordures ménagères, des emballages, du verre, des journaux magazines, des cartons bruns).

A partir du 5 décembre 2013, la collecte des ordures ménagères, des emballages et des cartons bruns s'effectue en régie.

La collecte du verre, des journaux magazines et la partie traitement de l'ensemble des déchets sont en prestation de service avec la société Veolia Propreté.

1. Les déchets ménagers

- Territoire desservi et organisation générale

L'ensemble du territoire de la CCB est desservi. Toutefois, depuis le 5 déc 2013, la CCB a conventionné avec la Communauté de Communes de l'Oisans (CCO) pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, des emballages ménagers et du carton sur les communes de La Grave et de Villar d'Arène.

En effet pour des raisons géographiques et environnementales (passage du col du Lautaret délicat surtout en période hivernale), il a semblé opportun de conventionner avec la CCO pour la gestion d'une partie des déchets produits par la population de ces 2 communes plus proches géographiquement de la CCO que des sites de traitement affectés aux déchets de la CCB.

Cette convention a été votée lors du conseil communautaire du 24 septembre 2013 (délibération n° 2013-117).

- Mode de collecte

Les ordures ménagères, sont collectées en bacs ou grâce à des dispositifs semi enterrés (DSE).

Les emballages et le verre sont collectés en bacs, en colonnes ou en DSE.

Les journaux – magazines sont collectés uniquement en apport volontaire soit par des dispositifs semi enterrés ou des colonnes.

- Fréquence de collecte

Selon les communes du territoire et la période de l'année (basse saison, haute saison et très haute saison), les fréquences de collecte sont variables et s'adaptent :

En basse saison :

- De 1 à 6 passages par semaine pour les ordures ménagères
- De 1 à 2 passages par semaine pour les emballages ménagers

En haute saison: pour les secteurs plus touristiques:

- De 2 à 6 passages par semaine pour les ordures ménagères
- De 1 à 2 passages par semaine pour les emballages ménagers

En très haute saison:

- De 3 à 7 passages par semaine pour les ordures ménagères
- De 1 à 2 passages par semaine pour les emballages ménagers

L'ensemble des tournées et les fréquences de collecte ont été modifiées en à partir du 5 décembre 2013, lors de la pris en main du service en régie, afin d'optimiser les tournées et de supprimer les points noirs (marches arrières, rues étroites et dangereuses, écoles, routes non déneigées ...).

2. Les déchets non ménagers

a) Définition

Les déchets ménagers assimilés sont ceux produits par les personnes publiques ou privées autres que les ménages, mais de même nature.

Les déchets non ménagers dits assimilés générés par les producteurs autres que les ménages (administrations, industriels, restaurants et commerce...) sont collectés en même temps que ceux des particuliers.

b) Les cartons des commerçants

Du 1^{er} janvier au 5 décembre 2013, une collecte hebdomadaire des cartons issus des activités commerciales est en œuvre, sur le territoire de la CCB, chaque jeudi ; une collecte supplémentaire le lundi est organisée en juillet et aout et entre novembre et mars, par le prestataire.

En année 2013, la CCB a mis en place des colonnes à carton afin que les commerçants qui ne peuvent pas stocker leurs cartons puissent les trier et déposer en dehors des jours de collecte. Ces colonnes sont également utilisées par les usagers, à titre privé.

A partir du 5 décembre 2013 depuis la mise en place de la régie, les fréquences de collecte ont été augmentées, à savoir une collecte 3 fois par semaine sur Briançon et 2 collectes hebdomadaires dans la vallée de la Guisane et sur Montgenèvre.

TYPE	TONNAGE 2010	TONNAGE 2011	TONNAGE 2012	TONNAGE 2013	EVOLUTION 2012/2013
Cartons ondulés	210	282	312	362	+ 16 %

L'augmentation du tonnage de cartons est liée à la mise en place de colonne à cartons et à la communication accrue auprès des commerçants.



c) la redevance spéciale

La redevance spéciale a été votée en date du 20 juillet 2010, et modifiée le 14 décembre 2010, pour une application en 2011 avec un calcul de prix de 0.20 €/kg avec 100 kg au minimum.

Le tarif de la redevance spéciale a été modifié par arrêté en date du 31 décembre 2013 passant de 0,20€/kg à 0,29€/kg à compter du 1^{er} janvier 2014.

≥ bilan 2013 de la redevance spéciale

ANNEE	TITRES EMIS	TITRES PAYES	% impayés
2011	236 395 €	186 320 €	21 %
2012	202 782 €	175 612 €	15 %
2013	135 340 €	102 503 €	32 %

En 2012 les titres émis correspondent aux factures du 2^{ème} semestre 2011 et à celle de l'année 2012.

En 2013 le montant des titres émis a diminué car seul le 1^{er} semestre 2013 a été facturé.

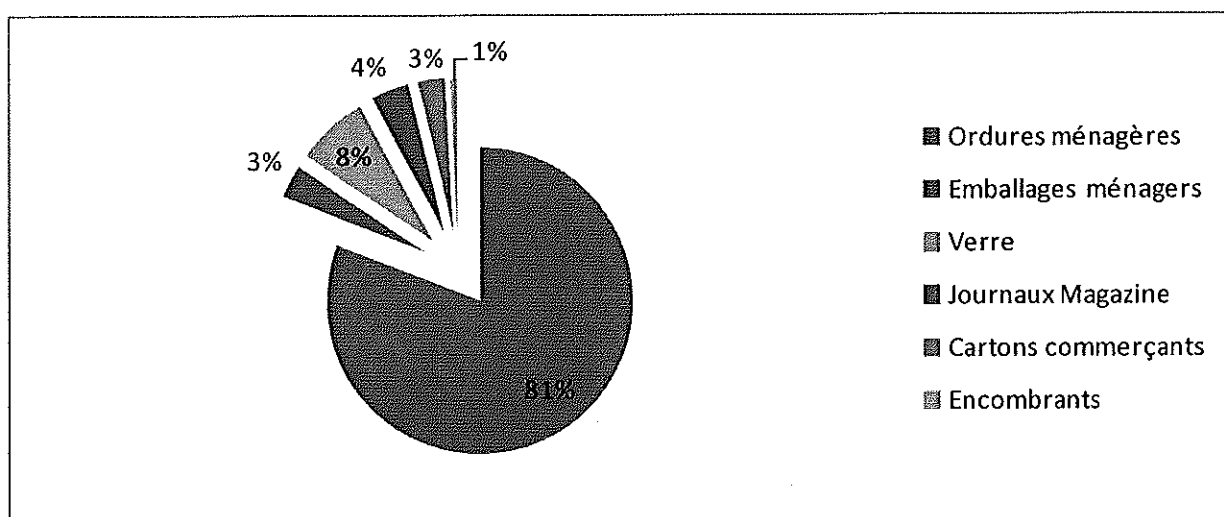
3. Tonnages traités et leur évolution

TYPE	TONNAGE 2010	TONNAGE 2011	TONNAGE 2012	TONNAGE 2013	EVOLUTION 2012/2013
Ordures ménagères	11 228	10 715	10 461	9 940	- 5,3 %
Emballages ménagers	398	397.5	407	429	+ 5,4 %
Verre	1 013	1 001	1 074	952	- 11,3 %
Journaux Magazine	434	457	460	493	+ 7,1 %
Total	13 073	12 571.2	12 402	11 814	- 4,74 %
Encombrants (en porte à porte)	178	165	103	97	- 5,8 %

Le tonnage d'ordures ménagères a encore diminué cette année de 521 tonnes, soit en dessous de 10 000 T/an.

La baisse du tonnage de verre s'explique par le fait que le tonnage pris en compte est celui arrivé au centre de tri et non celui collecté, donc la collecte de la fin de l'année sera comptabilisée sur 2014 (environ 50T).

✦ REPARTITION DES TONNAGES 2013 PAR TYPE DE DECHETS



↓ COMPARATIF DES TONNAGES MOYENS DE LA CCB ET NATIONAL

Moyenne en Kg/hab/an avec population DGF**	2012	2013	Moyenne CG 05	Moyenne nationale*
Ordures Ménagères	309	285	327	290
Emballages ménagers et Journaux Magazines	25,7	25,8	39	47
Verre	31,8	27,4	37	29
Déchetteries	229	214	***	***

*source enquête nationale ADEME

**34 727 habitants pop INSEE+ 1 habitant/résidence principale+ 1 habitant/caravane

***moyennes nationales non comparables avec le type de collecte de la CCB

Le tonnage d'ordures ménagères de la CCB est dans la moyenne nationale et même en dessous par rapport au département des Hautes Alpes. La population prise en compte est celle de la DGF, car la CCB est située en zone touristique avec une forte saisonnalité.

Toutefois les quantités de déchets recyclables collectées au niveau de la CCB sont très en dessous des moyennes nationales. En effet le gisement de déchets recyclables reste important et la CCB doit mettre en place une nouvelle campagne de communication auprès de la population afin de capter ces déchets revalorisables.

Le pourcentage global de tri (EMR + JM + verre + cartons par rapport aux OM) est d'environ **22%**.

↓ REPARTITION DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES

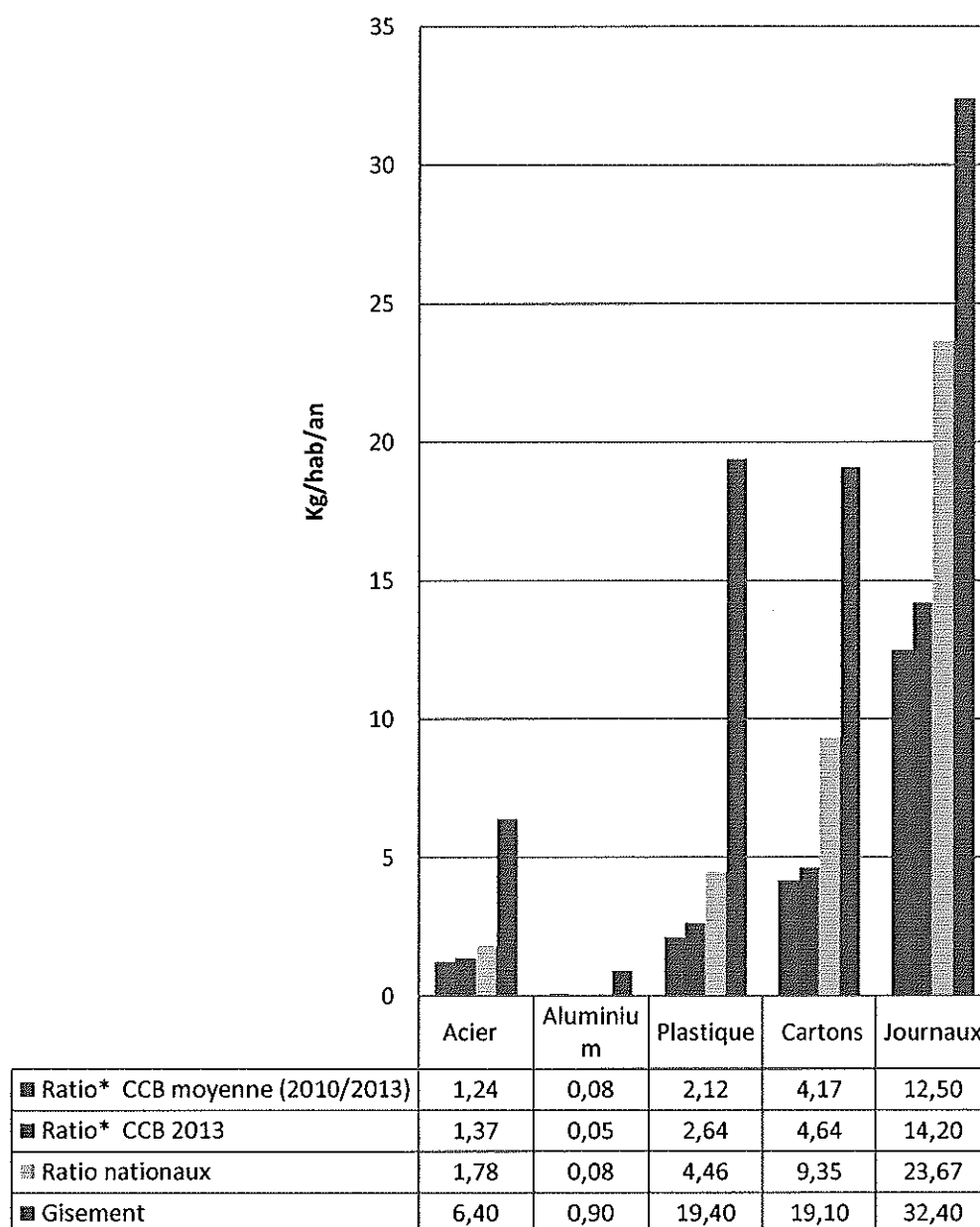
Les emballages ménagers sont triés par matériaux au centre de tri de Beynon à Ventavon ; les tonnages inscrits dans le tableau représentent les matériaux sortis du centre de tri et transférés dans les filières de recyclage.

TYPES d'emballages	TONNAGES VALORISES (Sorti centre de tri)				
	2010	2011	2012	2013	moyenne
PET CLAIR	30 T	30,6 T	28,8 T	24,6 T	28,5
PET FONCE	X	13,65 T	26,7 T	25,25 T	16,4
PEHD	18,6 T	36 T	18,8 T	41,75 T	28,8
ELA	24,65T	X	23,7 T	25,15 T	18,3
CARTONNETTE	95 T	150 T	125 T	136 T	126,5
ALU	5,65 T	X	3,6 T	1,6 T	2,7
ACIER	50 T	50 T	25 T	47,45 T	43,2
REFUS	138 T	129 T	128 T	141 T	134,0
Tonnage collecté	399 T	398 T	407 T	433 T	409 T
% REFUS	34,6%	32,4%	31,4%	30,5%	32,2%

X aucun tonnage car la matière n'est pas partie du centre de tri, elle est donc répartie sur 2 années



✦ COMPARATIF DES PERFORMANCES DE TRI



*Ratio = kg/hab/an avec la population DGF 34 727 habitants

***Le Gisement est la matière recyclable mise sur le marché et donc pouvant être hypothétiquement collectées.*

Le tri au niveau du territoire n'est pas optimum ; la communication et des suivis de collecte doivent encore être relancés afin d'améliorer ces chiffres et de cibler la population des zones géographique qui ne trient peu ou pas correctement.

✦ **ECONOMIE D'ENERGIE GRACE A LA VALORISATION DES MATERIAUX**

LES RESULTAS DE VOTRE TRI CCB 2013								
MATIERE	Poids collecté en tonnes	EAU	ELECTRICITE	CO2	Pétrole brut (tonne)	bois (tonne)	objets recyclés	
		éq. hab. (55m3/hab.)	éq. hab (10,3 MW/hab.)	éq. Hab (1,68 t/hab.)				
ACIER	42,22	8,88	18,28	44,73			59	voitures
ALU	2,95	0,06	7,62	12,10			864	vélos
CARTONS + Papier	593,49	520,11	590,61	14,13		836,82	2 448 146	boîtes à chaussures
TETRAS	21,29	3,51	8,31			42,15	142 004	rouleaux de papier toilette
PET	51,81		55,13	70,62	31,60		93 932	pulls polaires
PEHD	30,53		23,65	27,80	15,57		214	bancs publics
VERRE	463,03	9,85	65,63	126,78			989 958	bouteilles de 75 cl
TOTAL	1 205,32	542,41	769,23	296,17	47,17	878,98		

4. Services spécifiques

Le marché de prestation comprend également la **maintenance** des bacs, colonnes et dispositifs semi enterrés pour l'ensemble des déchets collectés ainsi que leurs **lavages et leurs remplacements** (1500 bacs sur la durée du marché soit 250 par an).

	Nombre d'unités du parc	Nombre d'unités renouvelées* en 2012	Nombre d'unités renouvelées* en 2013	Taux de renouvellement en 2013
Ordures ménagères	2139	100	147	10%
Emballages ménagers	798	41	85	10%
Verre	326	10	4	-50%
Papier	20	10	10	
Total	3263	151	246	63%

+ 4 colonnes + 5 sacs de dispositifs semi enterrés.

* *Bacs cassés, brûlés, remplacés*

Le taux de renouvellement du parc est très important, en effet la dotation de la fin du contrat a fait l'objet d'une discussion avec le prestataire Veolia Propreté. Le renouvellement pour l'année 2013 est resté stable soit 111 bacs (100 en 2012) mais la dotation finale a permis d'obtenir :

- 135 bacs supplémentaires
- 3 colonnes neuves
- 6 colonnes d'occasion

Il est procédé chaque trimestre à un lavage des bacs de collecte et une fois par an au nettoyage des dispositifs semi enterrés. Ces lavages ont eu lieu :

- Pour les bacs : semaines 15-16-17, 24-25, 36-37 et 44
- Pour les dispositifs semi-enterrés : semaines 25.

B – LES DECHETERIES

En 2013 la Communauté de Communes compte 5 déchetteries sur son territoire:

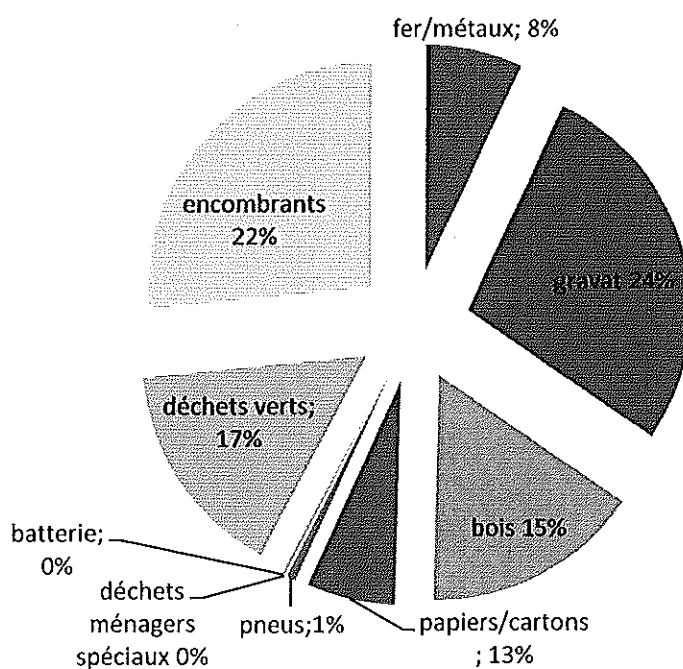
- ❖ **Briançon** : Fontchristiane
- ❖ **Val des Prés** : La Clarée
- ❖ **Villar d'Arène** : Haute Romanche
- ❖ **Le Monétier les Bains** : la Guisane
- ❖ **Saint Chaffrey** : Clot Jouffrey (ouverture en décembre 2011)

1. Répartition des tonnages par déchetterie

	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Evolution 2012/2013	Evolution 2010/2013
Fontchristiane	4 557	4600	4081	3913	-4,12%	-14,13%
La Clarée	888	861	711	675	-5,06%	-23,99%
Haute Romanche	518	527	371	355	-4,31%	-31,47%
La Guisane	2 108	1697	1310	1132	-13,59%	-46,30%
Clot Jouffrey	déchetterie en construction		1268	1340	5,68%	x
TOTAL	8 071	7686	7741	7415	-4,21%	-8,13%

2. Evolution des tonnages par type de déchets

	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Evolution 2012/2013	Evolution 2010/2013
Fer / métaux	597	534	484,0	-9,36%	-38,03%
Gravats	1866	2062	1897,2	-7,99%	-11,84%
Bois	1175	1325	1092,8	-17,52%	2,23%
Papiers / cartons	974	999	440,4	-55,92%	-49,44%
Pneus	61	48	48,8	1,75%	-22,48%
Batteries	2	7	0,0	-100,00%	-100,00%
Déchets ménagers spéciaux	21	19	18,2	-4,21%	-32,59%
Déchets verts	1288	1194	1084,0	-9,21%	-19,52%
Encombrants	1704	1738	1826,0	5,06%	4,10%



3. Valorisation des déchets issus des déchetteries

TYPE	FILIERE DE RECYCLAGE	TONNAGE 2012	TONNAGE 2013	Evolution
Métaux – ferraille	LELIEVRE et FERRARI	534	457	-14,4%
Bois	CHANCEL	1 325	1 046	-21%
Papier	centre de tri du Beynon	460	440	-4.3%
Cartons	centre de tri du Beynon	518	486	-6.1%
Pneus	SEVIA	47	48	stable
Déchets verts	SAUR	1 194	1 072	-10.2%
Huile alimentaire	SOLEVAL	1,5	0	x
DEEE	*GEMHF / EPUR MEDITERRANEE - GIGNAC LA NERTHE (13)	67,5	67,9	stable
	*GEMF/TERECOVAL - LA CHAMBRE (73)	30,7	30,0	stable
	Ecrans / SIBUET ENVIRONNEMENT - CHAMOIX SUR GELON (73)	51,5	45,4	-11%
	*PAM / VEOLIA - ROUSSET (13)	32,6	35,4	+8.6%

* GEMHF : Gros Electro Ménager Hors Froid, GEMF Gros Electro Ménager Froid, PAM Petit Electro Ménager

4. Facturation des professionnels

A compter du 1 juin 2013, les professionnels qui se rendent en déchetterie, et font l'objet d'une facturation, selon la grille des tarifs suivante:

Nature de déchets	Tarifs appliqués 2014
verre – carton – papiers	Gratuit
Ferraille - métaux	2,24 euros/m ³
Encombrants - DIB	40,35 euros/ m ³
Bois	8,8 euros/ m ³
Déchets verts	5,28 euros/m ³
Déchets inertes	28 euros/m ³ ou 20 euros/tonnes au CET
Déchets spéciaux - dangereux	0,59 euros/litre
Placoplâtre	175 euros/ tonnes

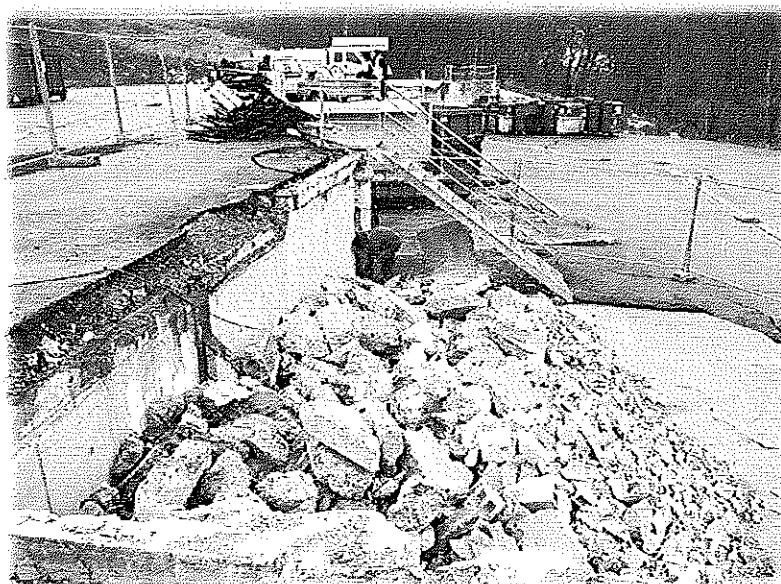
La facturation avec le système informatique de Veolia n'était pas totalement opérationnelle, c'est pourquoi la CCB n'a pu facturer pour l'année 2013 qu'un montant global de 17 787 €.

La CCB a donc fait l'acquisition d'un nouveau système informatique pour la facturation des professionnels en 2014.

5. Incident sur la déchetterie de la Manche

Suite à un glissement de terrain au niveau de la déchetterie de Villar d'Arène, le bâtiment qui menaçait de s'écrouler a été démoli en novembre 2013.

L'accès est autorisé au public, toutefois des investigations complémentaires seront menées en 2014 afin de connaître le devenir de cette déchetterie.



C – COLLECTES SPECIFIQUES

1. Textiles, linges et chaussures (TLC)

Des points d'apport volontaire pour la collecte ont été mis en place par l'association Fils d'Ariane sur plusieurs communes et dans les déchetteries du territoire. Le tableau suivant récapitule les tonnages de vêtements et chaussures collectés par année.

Collecte des vêtements	Poids en T
2009	70
2010	86
2011	100
2012	99
2013	103
Evolution 2012/2013	+ 4%

Le tonnage collecté reste stable depuis 2011.

2. Déchets d'équipements électriques et électroniques(D3E)

Les chiffres de l'année 2013 pour la Communauté de Communes du Briançonnais sont les suivants :

- 178.8 tonnes collectées en 2013 (-1,9% par rapport à 2012)
- 9 kg/habitant/an (7 kg/hab/an en moyenne nationale pour la même strate)
- 144 tonnes de matières recyclées et 14 tonnes de matière valorisées énergétiquement soit 158 tonnes valorisées
- Equivalence de 106 tonnes de CO2 évitées, de 206 barils de pétrole économisés.
- Coûts évités à la collectivité : 44 515 €
- Soutien financier pour l'exercice 2013 : 13 846 € (contre 13 793 € en 2012)

3. Encombrants

Le 17 mars 2012, a ouvert la Ressourcerie de La Miraille gérée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Haute Durance (CPIE), et pour laquelle la Communauté de Communes du Briançonnais a apporté une aide financière de 30 000 € cette année.

Cette ressourcerie a permis de récupérer près de **132** tonnes d'encombrants (100 tonnes en 2012) dont 54% en collecte à domicile et 46% en apport volontaire. 79% de ces tonnages concernent le territoire de la CCB.

Le taux de réemploi des objets collectés est de 46% (contre 70% en 2012). Ce résultat illustre le fait que les usagers sollicitent la Ressourcerie, pour récupérer des objets pas spécialement revalorisables, alors que son objectif premier est de donner une seconde vie, aux objets qui peuvent être réparés ou transformés.

car les usagers sollicitent le CPIE pour collecter leurs encombrants (matelas, machines à laver, bois, ferrailles...) alors que celui-ci a pour vocation de ramasser des meubles afin de les revendre..

Les ventes ont rapporté 123 973 € en 2013 soit une progression de 5% par rapport à une année complète 2012.

4. Huiles alimentaires usagées (HAU)

En 2012, la collectivité a proposé une collecte des huiles alimentaires usagées, aux professionnels en porte à porte via une convention avec la société OLEOVIA pour la reprise et la valorisation gratuite de ce gisement.

C'est ainsi que 74 contrats ont été signés au total entre 2012 et 2013 (45 en 2013).

Le volume collecté en 2013 est de **7,9 m³**, contre 2,45m³ en 2012, soit une augmentation de **320 %**



D – TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1. Localisation et mode de traitement

MATERIAUX	LOCALISATION	MODE de TRAITEMENT
Ordures ménagères brutes	Quai de transfert de la CCB et ISDND* situé à Ventavon(04)	Enfouissement
Emballages ménagers recyclables	Quai de transfert de la CCB et Centre de tri situé à Ventavon (04)	Tri et conditionnement puis évacuation vers les filières de recyclage/valorisation agréées par Ecoemballages.
Journaux magazines	Centre de tri de Alpes Assainissement situé à Ventavon (04)	Tri, conditionnement et recyclage par ECOFOLIO
Verre	Centre de tri de Vergèze (30)	Recyclage à l'usine Verrerie du Languedoc à Vergèze (30)
Cartons des commerçants	Centre de tri situé à Ventavon (04)	Tri, conditionnement et valorisation par Veolia propreté

* : *Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.*

2. Nature des traitements et des valorisations

✓ Ordures ménagères

ISDND est exploité par la société VEOLIA par arrêté préfectoral n° 2002-361-3 modifié du 27 décembre 2002 pour une durée de 19 ans, et est un site certifié ISO 14 001.

La capacité globale du traitement est de 100 000 T/an

- 2010 102 302 T (dont 30.142 T des Alpes Maritimes)
- 2011 100 663 T (dont 30.009 T des Alpes Maritimes)
- 2012 101 694 T (dont 30.566 T des Alpes Maritimes)
- 2013..... 101 102 T (dont 37 559 T des Alpes Maritimes)

✓ Emballages ménagers et journaux magazines

Le centre de tri est situé sur la commune de Ventavon. Veolia Propreté l'exploite par arrêté préfectoral n° 2002-361-3 modifié du 27 décembre 2002. Comme l'ISDND, ce site est certifié ISO 14 001.

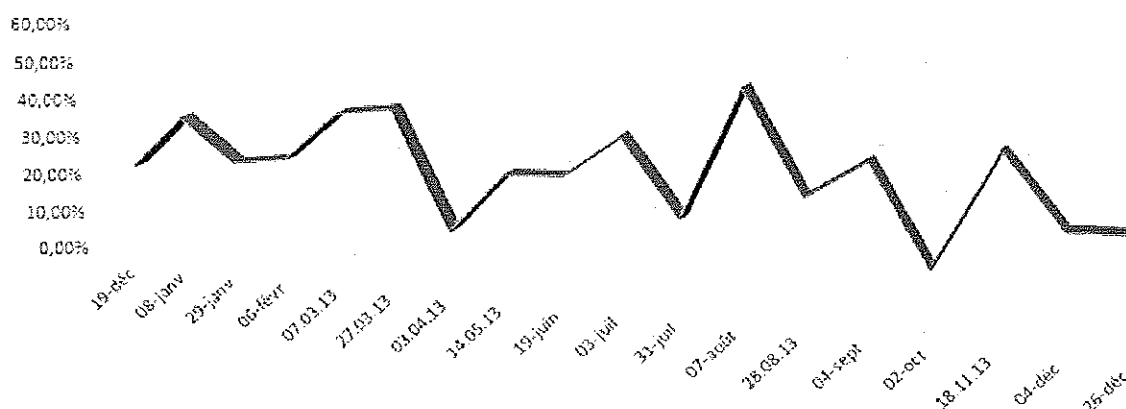
Sa mission est de trier les emballages pour le conditionnement (mise en balle), le stockage et l'évacuation vers les repreneurs.

Capacité maximum d'accueil et de traitement : 25 000T/an d'emballages et de journaux magazines.

Matériaux triés	Repreneurs
■ Journaux magazines	■ Alpes Assainissement
■ Plastiques	■ PAPREC
■ Acier	■ PAPREC
■ Aluminium	■ AFFIMET
■ Cartons EMR	■ PAPREC
■ Cartons ELA	■ PAPREC
■ Cartons ondulés	■ Alpes Assainissement

Pour la CCB, la caractérisation des emballages montre un taux de refus moyen en 2013 de 30,5 % contre 31,4% en 2012.

Taux de refus par caractérisation 2013



Le taux de refus varie entre 10% et 48 % sachant que la moyenne nationale se situe vers les 20%.

Le taux de refus varie selon les périodes touristiques :

- En haute période touristique, le taux de refus est plus élevé qu'en période de basse saison : La population permanente est plus sensibilisée aux consignes de tri locales que la population touristique.

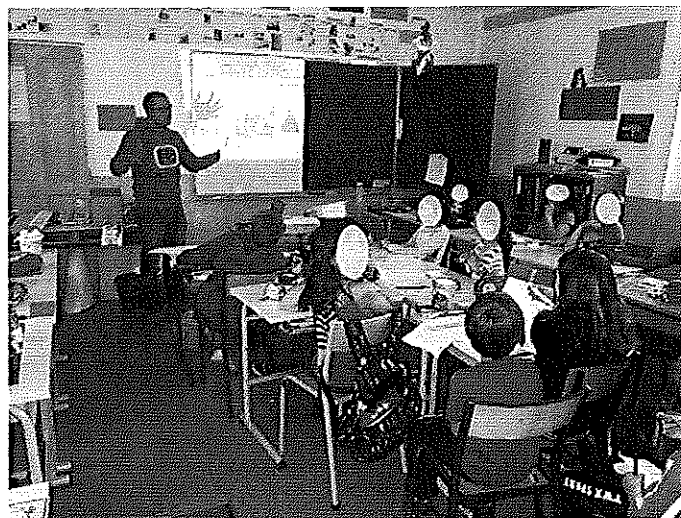
Des caractérisations par secteur géographique ont commencé fin 2013, et continueront en 2014 afin de connaître avec d'avantage de précision selon les secteurs.

E- COMMUNICATION

Plusieurs actions de communication ont été menées durant l'année 2013 dans le cadre d'interventions auprès du grand public ainsi qu'en milieu scolaire. :

✓ Interventions au sein des écoles de la communauté de communes du Briançonnais

- Briançon : 4 interventions (collège Garcins en 4^e et 3^e)
- Le Monétier les Bains: 2 interventions (CP/CE1 et CM1/CM2)
- Névache : 2 interventions (CP/CE1 et CM1/CM2)
- La Salle les Alpes : 2 interventions (CM1/CM2)
- Val des Prés : 1 intervention (CE2)
- Villard st Pancrace : 2 interventions (CP/CE1 et CM1/CM2)



✓ Interventions auprès du grand public

- Les enfants fêtent l'été (3^{ème} année consécutive)
- 6 interventions au centre aéré de Briançon
- Opération Clean gargouille en partenariat avec l'association Mountain Riders

Un accompagnement sur une gestion responsable et écologique des déchets a été mis en place pour le Mondial de l'escalade ainsi que pour la fête des éclaireurs de France.

✓ Support de communication

Par ailleurs des supports divers de communication sur le tri ont été réalisés ou distribués:

- Panneaux explicatifs sur les points de regroupements de dispositifs semi-enterrés
- Mémo tri
- Nouveaux autocollants.
- Création d'une mascotte du tri
- Panneaux sur les nouveaux véhicules de collecte



Enfin la mise en place de la redevance spéciale est l'occasion de communiquer auprès des gros producteurs, sur les intérêts environnementaux d'une bonne gestion de déchets.

II – INDICATEURS FINANCIERS

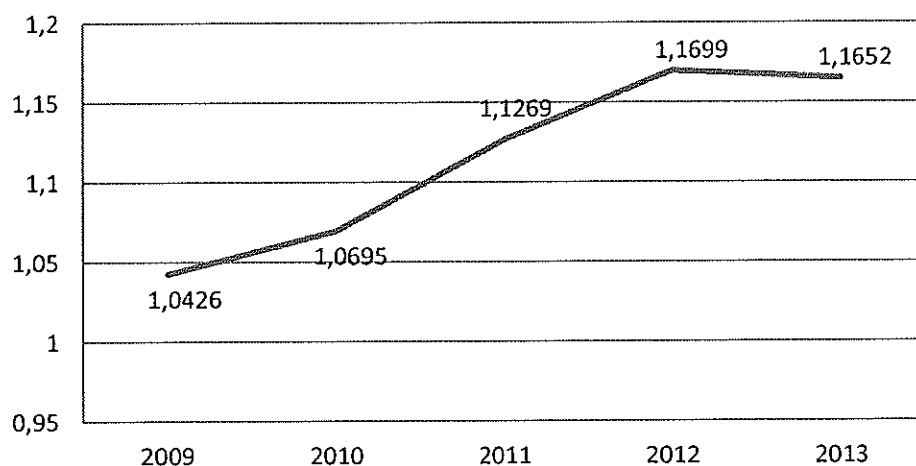
Le budget du service des déchets n'est plus un budget annexe depuis 2010 (passage de la REOM à la TEOM), il fait partie du budget général et est financé pour une grande partie par la TEOM associée à la taxe foncière.

C'est donc le budget général qui équilibre ce service au besoin.

Le taux de la TEOM n'a pas évolué depuis 2010 soit 10.90% par contre la TVA est passée de 5,5% à 10% en 2013, et la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 17 €/tonne à 22 €/tonne.

Le marché de prestation de service prévoit une révision des prix avec l'application d'un facteur K comprenant des variables en fonction de l'évolution du coût de la main d'œuvre, des carburants, des transports ainsi que des produits et services divers.

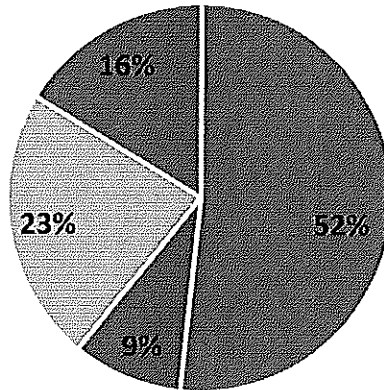
Evolution du K



COUT DU SERVICE EN 2013

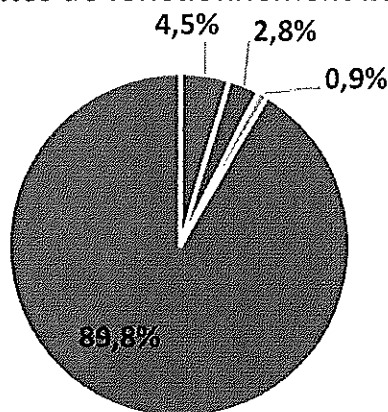
		DEPENSES de fonctionnement	CCB
OM	Collecte transfert et traitement		2 354 737 €
	titra annulé RS		20 093 €
	Sous total OM		2 374 830 €
TRI	Collecte Transfert et traitement (emballages + papiers + verre+ cartons)		422 580 €
RESSOURCES	nettoyage et renouvellement bacs		116 125 €
	quai de transfert (charges eau, elect...)		6 823 €
	personnel (dechetterie + siège)		295 283 €
	dépense de service (carburant, tel, vêtement, bureau...)		12 855 €
	étude Girus/indigo		34 606 €
	Batiment des CRS + garage		56 739 €
	Communication (Veolia+CCB)		13 205 €
	<i>emprunts + amortissement de biens + annonces</i>		517 651 €
	sous-total Ressources		1 053 287 €
DECHETERIES			746 986 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			4 597 683 €
		DEPENSES d'investissement	CCB
		Aquisition véhicules + démarrage régie	1 471 894 €
		Quai de transfert	624 867 €
		Points d'apports volontaires	57 285 €
		Clot Jouffrey (compacteur + cloture)	54 106 €
		Remboursement d'emprunt	265 680 €
		TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 473 832 €
		RECETTES de fonctionnement	CCB
TRI	Subventions eco-emballages, CG et Région		153 853 €
	vente de matériaux		63 350 €
	sous total tri		217 203 €
OM	Redevance Spéciale		135 340 €
Déchèteries	rachat métaux/cartons et redevance pro		40 903 €
<i>Autres recettes (convention Puy saint pierre 2012 + remboursement sinistre+ CAE)</i>			94 947 €
		sous total Recettes de fonctionnement	488 393 €
TEOM 2013 (taux 10,90%)			4 287 687 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			4 776 080 €
		RECETTES d'investissement	CCB
		Emprunts	1 000 000 €
		quai de transfert	30 868 €
		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 030 868 €
Total recettes fonctionnement et investissement			5 806 948 €
		Excédent fonctionnement	178 396,70 €
		Déficit investissement	- 1 442 964,00 €

Dépenses de fonctionnement 2013



■ OM ■ TRI ■ RESSOURCES ■ DECHETERIES

Recettes de fonctionnement 2013



■ VALORISATION - Eco-organismes ■ OM (RS) ■ DECHETERIES ■ TEOM

COMPARATIF DU COUT DU SERVICE ENTRE 2012 ET 2013

DEPENSES de fonctionnement	2012	2013	évolution 2012/2013
OM	2 272 021 €	2 374 830 €	4,53%
TRI	453 923 €	422 580 €	-6,90%
RESSOURCES	379 647 €	1 053 287 €	177,44%
DECHETERIES	735 414 €	746 986 €	1,57%
<i>total fonctionnement</i>	3 841 005 €	4 597 683 €	19,70%

DEPENSES d'investissement	2012	2013	évolution 2012/2013
RESSOURCES	451 958 €	2 419 726 €	435,39%
DECHETERIES	15 961 €	54 106 €	239%
<i>total investissement</i>	467 919 €	2 473 832 €	432,25%

<i>Total dépenses fonctionnement et investissement</i>	4 308 924 €	7 071 515 €	64,50%
--	--------------------	--------------------	---------------

RECETTES de fonctionnement	2012	2013	évolution 2012/2013
TRI	254 214 €	217 203 €	-14,56%
OM	202 782 €	135 340 €	-33,26%
DECHETERIES	26 423 €	40 903 €	54,80%
<i>convention Puy saint pierre</i>	117 405 €	94 947 €	-19,13%
TEOM	4 109 204 €	4 287 687 €	4,34%
<i>total fonctionnement</i>	4 710 028 €	4 776 080 €	1,40%

RECETTES d'investissement	2012	2013	évolution 2012/2013
OM et TRI	84 897 €	1 030 868 €	1114,26%

<i>Total recettes fonctionnement et investissement</i>	4 827 433 €	5 806 948 €	20,29%
--	--------------------	--------------------	---------------

<i>Excédent fonctionnement</i>	869 023 €	178 397 €	-79%
--------------------------------	------------------	------------------	-------------

<i>Déficit investissement</i>	- 383 022 €	- 1 442 964 €	277%
-------------------------------	--------------------	----------------------	-------------

La part des dépenses de fonctionnement a fortement augmenté :

- *Mise en place de la régie : étude technico financière et juridique, renfort de personnel, déménagement du service,*
- *Exploitation : transfert des déchets sur le quai de Guillestre (prestations supplémentaires) – AMO pour la relance du marché de prestations de services, prestations de nov 2012 payées en plus sur l'exercice 2013, hausse de la TVA et de la TGAP...*
- *Communication : édition du mémo tri, réalisation d'autocollants....*

La part des dépenses d'investissement a également augmenté:

- *Acquisition des véhicules de collecte*
- *Réalisation du quai de transfert*
- *Acquisition et pose de dispositifs semi enterrés et de colonnes aériennes*

Le résultat du fonctionnement reste correct puisque le service reste en excédant malgré ces dépenses ponctuelles de 2013 et sans augmentation du taux de la TEOM.

COÛT DU SERVICE PAR HABITANTS EN 2013
Population DGF 34 727 hab

	DEPENSES de fonctionnement / hab	CCB
OM	Collecte transfert et traitement	68,4 €
TRI	Collecte Transfert et traitement (emballages + papiers + verre+ cartons)	12,2 €
RESSOURCES	Personnel, frais de fonctionnement, communication...	30,3 €
DECHETERIES	Gestion bas et haut de quai	21,5 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT / HAB	132,4 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT / HAB	71,2 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT et FONCTIONNEMENT / HAB	203,6 €
	RECETTES de fonctionnement / hab	CCB
TRI	Soutiens eco-emballages, valorisation des matériaux	6,25 €
OM	Redevance Spéciale + convention Puy St Pierre + divers	6,63 €
DECHETERIES	Rachat métaux/cartons et redevance pro	1,18 €
TEOM 2013	(taux 10,90%)	123 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT / HAB	137,5 €
	RECETTES d'investissement / hab	CCB
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT / HAB	29,7 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT et FONCTIONNEMENT / HAB	167,2 €
	Excédent fonctionnement	5,14 €
	Déficit investissement	- 41,55 €